AR PREFECTURE
005-210500237-20170426-DEL20170426067-DE
Reçu le 11/05/2017

BRIANÇON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 26 AVRIL 2017

Numéro
DEL 2017.04.26/067

Le **mercredi 26 avril 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1er étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : TRAVAUX 8

Objet : CONTINUITÉ CYCLABLE ET MOBILITÉ DOUCE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACTION DU TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE.

Étaient Présents :
GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Convocation

Date : 20/04/2017
Affichage : 20/04/2017

Étaient représentés :
MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard.
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno.
DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33
Présents : 28
Nombre de suffrages exprimés : 33

Absents excusés :
MARTINEZ Gilles, JIMENEZ Claude, ROMAIN Manuel, MUHLACH Catherine, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

AR PREFECTURE
005-210500237-20170426-DEL20170426067-DE
Reçu le 11/05/2017

Rapporteur : Francine DAERDEN

Dans le cadre du programme d'actions du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la commune a répondu à la sollicitation du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et du Parc Naturel Régional du Queyras PETR et a manifesté son intérêt pour plusieurs actions dont l'action suivante :

Action 9-3 : Continuité cyclable et mobilité douce

Depuis plusieurs années, la commune de Briançon mène conjointement avec les communes de la Guisane (La Salle les Alpes, Le Monetier les Bains, Saint-Chaffrey) un projet de voie cyclable dite voie verte de la Guisane, permettant de relier Briançon à l'ensemble de la vallée.

La commune souhaite initier cette voie cyclable sur son territoire en aménageant en 2017 les berges de la Guisane sur une longueur de 450 m, constituant le premier tronçon de cette future voie verte.

L'enveloppe spéciale pour la transition énergétique permettra de financer des travaux d'aménagement des berges avec un revêtement en stabilisé, la mise en place de barrières en bois et la signalisation verticale (jalonnement et signalétique directionnelle).

En réponse à un des objectifs stratégiques du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Briançonnais, ces travaux concrétiseront la réalisation de cette voie verte, dédiée aux déplacements actifs et aux loisirs.

Le montant de ces travaux est estimé à 50 000 € HT.

Le plan de financement s'établit désormais comme suit :

État TEPCV (80%)	40 000.00 € HT
Ville (20%)	10 000.00 € HT
Total	**50 000.00 € HT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (Éric PEYTHIEU)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 10 MAI 2017

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.
Le Maire,
Gérard FROMM.

MAIRIE DE BRIANÇON (Hautes-Alpes) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE